

Genre du véhicule :	Marque de fabrication :	Type :	Fiche d'homologation N° :
Voiture de tourisme :	J E E P	C J - 5 (moteur B)	CH 0442 54

Constructeur	AMC JEEP CORPORATION, Southfield, Michigan 48076 (USA)
Identification	devant le No du châssis : "JCM83HB" ou "1JEEB5H..."
	. = millésime (0 = 1980) . = millésime (3 = 1981)
Plaquette constructeur	dans le compartiment du moteur, à gauche, sur l'avant
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu avant (frappé par l'importateur)
Identification du moteur	" B " à gauche, à l'avant en haut sur la culasse (frappé par l'importateur)
Importateur principal	J.H. KELLER AG., Automobile, Vulkanstrasse 120, 8048 Zürich
Véhicule homologué	JCM83HB 030 081 / JCM83HB 030 077

<b>Châssis</b>	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues : 4
Direction	mécanique, s.d. assistance hydraulique
Transmission	mécanique synchronisée *
Nombre de vitesses	4 x 2 Entraînement : toutes roues *
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, soupape proportionnelle, sur les roues arrière
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Réducteur	-
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée

<b>Moteur</b>			
Marque	GM-PONTIAC	Type	4-151 2bbl.(3)
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidissement	eau	Nombre cylindres	4
Alséage	101,6	Course	76,2
Cylindrée	2470	CV-impôt	12,58
Puissance en kW	64	à l/min	4200
	CV		
Bruit à l'arrêt	76	cB/A à l/min	3150 **)
Silencieux	1 = 430 x 240 x 140 mm		
Mesure des gaz	ECE-15/03; CO = 0,18 % à 920 t/min ***)		
Déparasitage	OCE, annex 8, chiffres 3+4 = D		

<b>Carrosserie</b>	
Nombre de portes	2 + 1 Indic. vitesse : km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c Rétroviseurs : gauche / droite
Cale	- Attelage : sur demande
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places : t 6 av 2 centre ar 4	
<b>Dimensions</b>	
Longueur	intérieur 3700 Empattements : 2120 /
Largeur	(1600) 1570 Essieu double : av ar
Hauteur	(1820) 1800 Voie : av 1310 ar 1280
Porte à faux	lat. av 500 Voies : av ar
	ar 980 Braquage : g 10400 d 10200

<b>Poids</b>		
avant	arrière	total
Poids à vide	580	720
Charge utile	15	405
Poids total	595	1125
Garantie fabr. : 2200		
Dimens. pneus	H 78 B 15	H 78 B 15
Ply/bars	4 / 2,25	4 / 2,25
Charge	1600	1600
pour V max	150	150
Jantes (acier)	6,0 x 15"	6,0 x 15"
Garantie poids remorque avec frein		3500
Garantie poids remorque sans frein		650
Garantie poids de l'ensemble (remorque avec frein)		5700
Poids remorque testé		-
Vitesse maximale selon le constructeur		100 km/h
Vitesse maximale testée		km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule

( ) = avec pavillon

Équipement §)		
Feux de route	HCR	(E) ou SEALED BEAM DOT
Feux de croisement	HCR	(E) ou SEALED BEAM DOT
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	SAE AIRST 74	
Feux stop	SAE AIRST 74	
Clignoteurs	av 1	(E) ar SAE AIRST 74
Catadioptres	av	AV + AR ar SAE A.. DOT
Feux de cabant	av	AV + AR ar
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1/ combiné, à gauche	
Essuie-glace	2/ balais avec lave-glace	
Avertisseurs	SPARTON LO	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme	
Marque et type	J E E P C J - 5	
Homologation		
N°	CH	0442 54
Carrosserie	ouverte avec capote ou avec ravillon	
Places	total 6	avant 2
Poids à vide	1300	Carburant 8
Charge utile	- +)	CV-impôt 12,58
Poids total	2200	Cylindrée 2470

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Transmission / entraînement: avec boîte complémentaires route/terrain; entraînement sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant.
- \*\* ) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, M2, IA 3,54 ou 3,73 ou 4,09 = 72,7 dB/A
- \*\*\* ) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à l'arrière, sur l'auvent.
- + ) Variante de pneus : ER 78 - 15 charge 1500 (2,25) V-max. 160 km/h.
- ++ ) Charge utile : ne doit pas être notée, car le centre du pont de charge se trouve derrière l'essieu arrière.

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position/clignoteurs d'origine sont démontés; 2 feux homologués E sont montés sur le pars-chocs;
  - les clignoteurs AV latéraux doivent être débranchés (clignotent alternativement);
  - les catadioptres d'origine sont insuffisants; il en est monté 2 complémentaires SAE A.. DOT;
  - des bavettes sont obligatoires à l'arrière;
  - si équipé de banquettes USA avec dossiers, l'une en face de l'autre, l'importateur modifie l'intervalle à min. 1300 mm;
  - si avec pavillon, les fixations à gauche + à droite du hayon AR doivent être recouvertes d'une protection (OCE, art. 25/1);
- L'intervalle entre les feux de croisement est admis selon lettres de l'Office fédéral de la police du 09.01.70.

Lieu et date de l'homologation Zurich, 21.+22.02.80

Remplace FI CH 0442 54 du 21.+22.02.80

Identification, Rapport du pont

(03.03.81)

Service fédéral d'homologation